

LIGNE DIRECTRICE B-20 POUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS DIVULGATIONS PUBLIQUES DE RENSEIGNEMENTS

31 MARS 2019

Aperçu

Cette divulgation est préparée conformément aux exigences de la ligne directrice B-20 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) — Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels. Ces divulgations visent à permettre aux intervenants du marché de mener une évaluation adéquate de la solidité et de l'état des opérations hypothécaires résidentielles de la Banque Haventree (la « Banque »).

Prêts hypothécaires assurés et non assurés

Un prêt hypothécaire assuré est un prêt qui comporte une police d'assurance protégeant le prêteur hypothécaire ou le détenteur du titre si l'emprunteur est en défaut de paiement ou est autrement incapable de respecter les obligations contractuelles du prêt hypothécaire.

Le portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque est composé de prêts hypothécaires non assurés, principalement pour des propriétés résidentielles unifamiliales occupées par le propriétaire, le tout, relativement à des acquisitions, des refinancements, des emprunts sur la valeur nette et la consolidation de dettes. En tant que prêteur hypothécaire non assuré, le risque de crédit découle non seulement des défauts de paiements des emprunteurs mais également de la fiabilité à l'égard du maintien de la valeur des sûretés. La Banque est donc sélective quant aux types de biens acceptés en sûreté, à la fiabilité de l'évaluation de la propriété et à son emplacement géographique. Au 31 mars 2019, la Banque a émis des prêts hypothécaires résidentiels non assurés sur des propriétés situées en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Impacts économiques à la baisse

La Banque accorde principalement des prêts aux emprunteurs des régions urbaines et des banlieues de l'Ontario. Bien que ces secteurs de prêt figurent parmi les plus grands marchés de l'habitation au Canada, un choc économique important pour l'économie régionale pourrait avoir un impact négatif disproportionné sur le portefeuille de prêts hypothécaires comparativement à l'impact pour un prêteur ayant un portefeuille de prêts hypothécaires plus diversifié à l'échelle régionale ou nationale. La Banque a commencé des activités d'octroi de prêts dans les provinces de l'Ouest en 2018, axées sur les régions urbaines et les banlieues de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, ce qui, au fil du temps, lui permettra d'avoir un portefeuille plus diversifié sur le plan géographique.



Divulgations du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels (000 \$)

Assurés par rapport à non assurés par province												
	Ontario		Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Prêts hypothécaires résidentiels assurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels non assurés	1 464 398	89,9%	4 070	0,3%	2 207	0,1%	64 936	4,0%	91 295	5,6%	1 626 906	100%
Marges de crédit hypothécaires assurées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marges de crédit hypothécaires non assurées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Période d'amortissement en fonction	du montant (\$)
Moins de 20 ans	0,5%
20 à 24 ans	4,7%
25 à 29 ans	29,3%
30 à 34 ans	65,5%
35 ans et plus	0,0%

RPV moyen des prêts hypothécaires initiés pendant le trimestre									
	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Moyenne			
Prêts hypothécaires résidentiels	67,9%	78,2%	73,4%	74,1%	71,5%	69,3%			
Marges de crédit hypothécaires	-	-	-	1	•	-			

